

1. IDENTIFICATION DU POSTE

Dénomination :

- Médecin HPCI régional

Rattachement :

- Cellule HPCI régionale

2. RATTACHMENT ADMINISTRATIF

- Comité exécutif du réseau de soins par l'entremise du Secrétaire général

3. RELATIONS FONCTIONNELLES :

1) Dans la région :

- Infirmière HPCI régionale
- Infirmières référentes HPCI des établissements des soins aigus
- Professionnels de la santé

2) Dans le canton :

Pour la gouvernance :

- Direction du programme HPCI
- Médecin responsable de l'Unité HPCI

Pour la mise en œuvre

- Médecin responsable de l'Unité HPCI
- Membres coordinateurs HPCI
- Experts et consultants selon besoins

4. MISSION DU POSTE

- Participation au développement du programme cantonal HPCI
- Contribution à définir la mission et les actions de l'Unité HPCI dans la région
- Promotion de la formation HPCI
- Expertise régionale en HPCI

5. TACHES SPECIFIQUES DU POSTE

Le médecin HPCI régional représente l'expertise régionale en HPCI. Ses tâches sont de :

1. Valoriser les activités de prévention, de formation et de surveillance auprès des structures sanitaires de la région
2. Soutenir et conseiller l'infirmière HPCI régionale
3. Participer aux rencontres organisées par la cellule régionale avec les différents partenaires du réseau (semestriel)
4. Proposer des mesures correctrices aux problèmes HPCI qui lui sont soumis
5. Participer à l'élaboration du rapport annuel de la cellule HPCI régionale
6. Participer à l'élaboration de protocoles de surveillance de l'Unité HPCI et à la validation des recommandations de l'Unité HPCI
7. Participer aux rencontres organisées par l'Unité HPCI (semestrielles)
8. Faciliter le développement de projets cantonaux au sein des structures sanitaires de la région
9. Superviser voire participer activement à des groupes de travail pour les projets HPCI initiés par l'Unité HPCI
10. Participer à dispenser la formation HPCI en fonction des besoins recensés.

6. EXIGENCES REQUISES

Formation professionnelle :

- FMH en infectiologie ou formation équivalente
- Formation continue selon les exigences FMH, avec orientation sur l'épidémiologie

Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques et de « leadership »
- Avoir des connaissances en anglais

7. TAUX D'ACTIVITE :

Selon la répartition définie par le programme HPCI (convention SSP et réseau). Cette activité est rétribuée par le budget alloué à la cellule régionale.